



AU COUR DU VIAUR



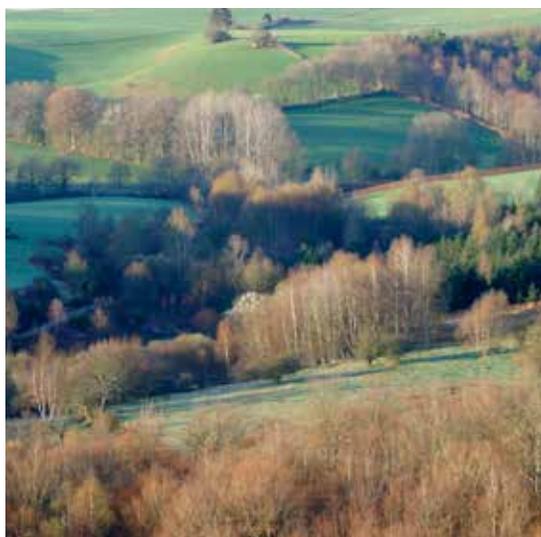
Contrat rivière Viaur
SMBVV - Mairie de Naucelle - 12800 NAUCELLE
tél. 05 65 71 12 64 - fax 05 65 67 82 91
www.riviere-viaur.com

Un sentiment d'appartenance commune

Plus de 55 300 personnes : c'est la population permanente totale du bassin versant du Viaur, avec des différences importantes de densité : entre 12 et 14 habitants / km² sur le haut bassin du Vioulou et du Viaur, 34 habitants / km² sur les communes de Calmont, Manhac, Camboulazet et Camjac, en Ségala. Outre ce contraste, aisément mesurable, sur quoi est fondé le sentiment d'appartenance à un même territoire pour les habitants proches des sources du Viaur et ceux de sa confluence avec l'Aveyron ? C'est l'eau qui est commune à tous. Quand on franchit le Viaur en aval, on enjambe la rivière qui prend naissance sur les hauteurs aveyronnaises, comme le montre joliment ce document.

Mais il faut le dire, l'expliquer, le redire, pour que naisse une fierté de vivre dans cet espace qui ne doit rien aux limites fixées administrativement et tout à la géologie.

Aussi, a été élaborée et développée une stratégie de communication et de sensibilisation, notamment auprès des écoliers. Elle est aujourd'hui bien ancrée sur le territoire, grâce à 150 demi-journées d'animation par an auprès des scolaires, la fête du Viaur consacrée aux enfants le vendredi et au grand public le dimanche, la création et la mise à disposition d'outils adaptés au territoire, des classes de découverte, des interventions auprès des lycéens et des étudiants, trois bulletins d'information par an, des ouvrages de valorisation du bassin versant, des opérations ponctuelles (autour d'un diaporama, de soirées à thème...), et le site internet, riche d'une foultitude d'informations : <http://riviere-viaur.com> Ce volet a, dès le départ, été essentiel dans la démarche afin de partager les enjeux et d'impliquer la population locale dans la gestion du territoire.



Un territoire de concertation

Le bassin versant du Viaur, inclus dans le bassin Tarn-Aveyron et le grand bassin Adour-Garonne, s'étend approximativement sur 70 km de long et 20 km de large. Soit une superficie de 1 561 km².

Situé au sud de Rodez et au nord-ouest de Millau, il comprend 72 communes aveyronnaises, 16 tarnaises et une commune tarn-et-garonnaise, soit 89 communes dont 75 sont adhérentes au Syndicat mixte du bassin versant du Viaur.

Fil conducteur, le Viaur, affluent de l'Aveyron, prend sa source au sud du Puech del Pal (commune de Vezens-du-Lézou), à une altitude de 1 090 mètres. Il serpente d'est en ouest à travers deux grandes régions naturelles : le Lévezou et le Ségala. Après un parcours de 163 km, il conflue avec l'Aveyron à Saint-Martin-Laguépie, dans le Tarn, et Laguépie, dans le Tarn-et-Garonne, à une altitude de 150 m.



Un état des lieux

La gestion des eaux de ce territoire a débuté avec un premier Contrat de rivière (2000-2005) au cours duquel la volonté de concertation s'est traduite par la création, en 2004, d'une structure intercommunale couvrant la totalité du bassin versant et ayant pour compétence exclusive la gestion des cours d'eau : le Syndicat mixte du bassin versant du Viaur, clairement identifié par l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau comme interlocuteur unique. Il fut suivi d'un deuxième contrat de rivière (2008-2012).

Si des points forts de cette démarche ont indéniablement pu être dégagés, des limites, en revanche, sont apparues, notamment quant à la gestion quantitative, la continuité écologique des cours d'eau, les comportements irrespectueux.

Aussi, afin de franchir une nouvelle étape, la création d'un organe consultatif et décisionnel capable de fixer des orientations et de veiller au respect du

cadre fixé a été lancée. Il s'agit d'un SAGE (Schéma d'aménagement de gestion des eaux). Il doit être signé en 2015.

Première étape : la réalisation d'un état des lieux partagé et concerté. D'ores et déjà, des orientations spécifiques au bassin versant du Viaur ont été mises en évidence dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne : créer les conditions favorables à une bonne gouvernance, réduire les pollutions diffuses, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques, maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique, concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire, développer une politique territoriale adaptée aux enjeux des zones de montagne.



Une bonne qualité mais une grande marge de progrès

Si l'on prend comme référence la grille d'évaluation de la Directive Cadre (*), on peut considérer que la qualité des eaux du Bassin versant du Viaur est de bonne qualité. Mais si l'on évalue selon l'ancienne grille plus exigeante concernant les nitrates et les matières en suspension, les résultats confirment l'impact de ces deux paramètres sur la qualité et le fonctionnement des cours d'eau du bassin.

D'un point de vue piscicole – marqueur essentiel de la qualité de l'eau –, la population devrait être plus importante potentielle. Exemple parmi d'autres dans ce bassin à caractère nettement salmonicole : la truite *Fario* demeure trop rare. En tête de bassin, le colmatage de ses sites de reproduction, la disparition des frayères, l'assèchement des zones humides ne sont pas étrangers à cet état. Par ailleurs, si l'on peut se réjouir de la présence de certaines espèces caractéristiques du patrimoine naturel local telles les écrevisses à pattes blanches, force est de constater que les colonies demeurent très fragiles.

Du côté des grandes masses d'eau, peu de données sont disponibles ; les évaluations en cours devraient permettre d'y voir un peu plus clair. D'ores et déjà, il semblerait que, si le lac de Pareloup apparaît stable, celui de Pont-de-Salars semble se dégrader par rapport aux données 2002-2008.

Les eaux de baignade sur les quinze sites en lacs sont de qualité excellente, la dimension de ces plans d'eau leur conférant un haut pouvoir de dilution. En rivière, c'est plus variable : excellente à la Roque et Nicouze, bonne au pont de la Vicasse, insuffisante à Laguépie et Versaille (où des travaux ont été réalisés en 2012).

Assainissement : viser l'efficacité

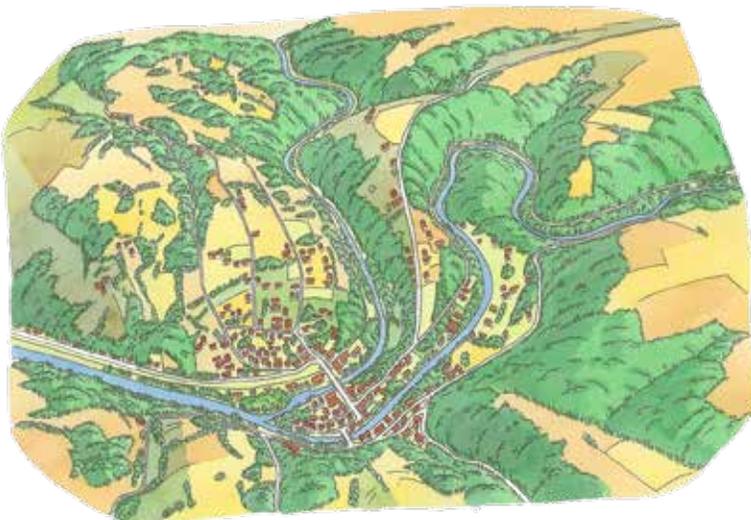
L'assainissement domestique et l'activité agricole ont été identifiés comme une source potentielle de pollution.

Le taux d'équipement d'assainissement collectif est bon, pour un équivalent habitants de 33 811 (la population estimée étant de 33 550). En revanche, il y a encore du travail à mener sur l'assainissement non collectif dont 30 % seulement des installations sont conformes, dans une zone où l'habitat diffus est prépondérant. Concernant les structures d'accueil (campings surtout), il paraît évident que, compte-tenu de leur proximité des cours d'eau et des lacs, leur assainissement se doit d'être efficace. Les données disponibles actuellement ne permettent pas de savoir si c'est le cas.

Agriculture : des pratiques qui évoluent

L'impact de l'agriculture sur la qualité des eaux est clairement identifié. Le nombre important d'animaux et les effluents d'élevage rendent primordiales la conformité des bâtiments de stockage et la gestion de ces effluents. De plus, les caractères des sols et les fortes pentes font que ce territoire est très sensible à l'érosion.

Aussi les modifications des pratiques culturales sont-elles fondamentales ; elles sont prises en considération, mais d'une manière ponctuelle.



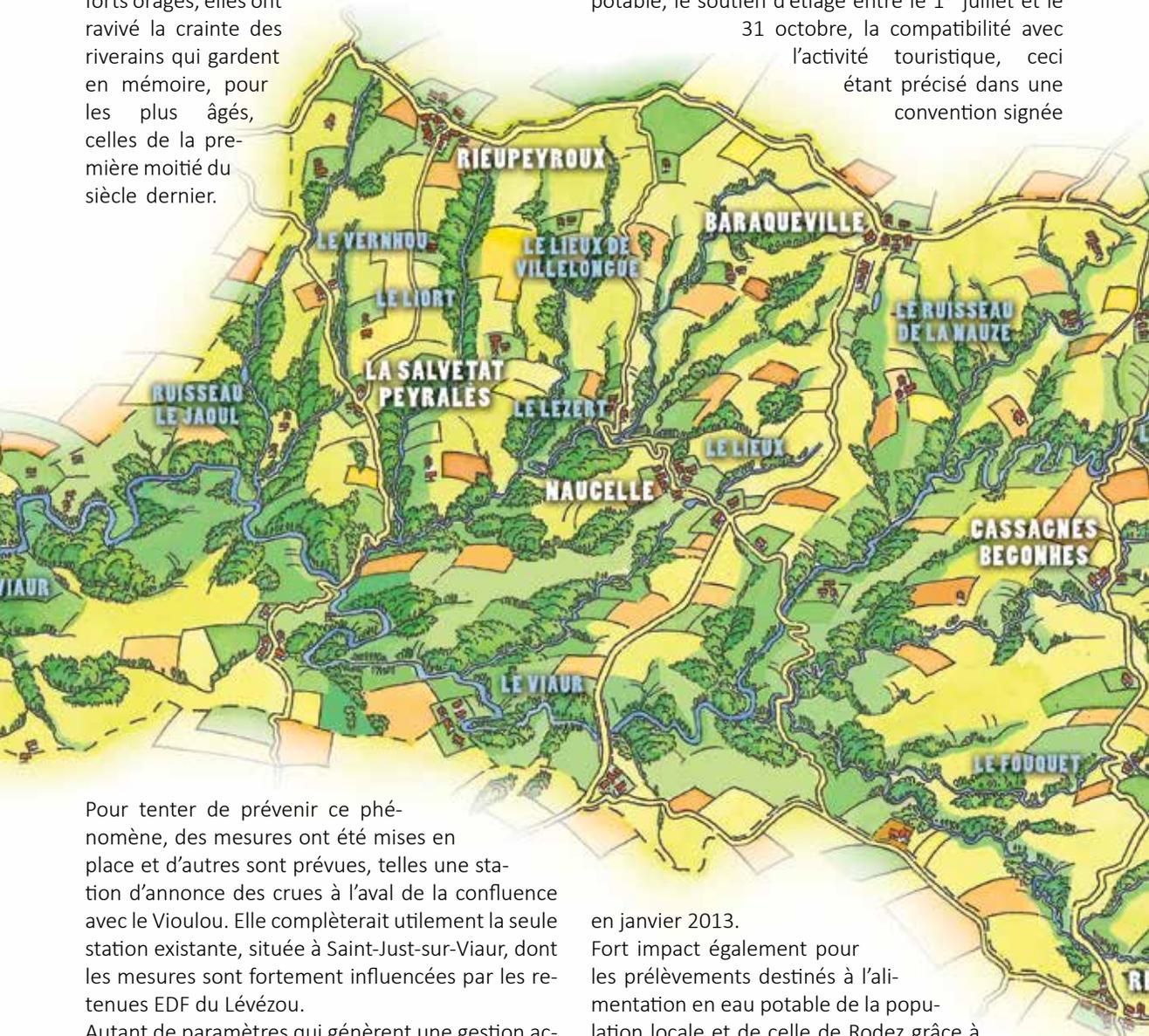
(*) Directive du Parlement européen et du Conseil adoptée en 2000 concernant la protection des ressources en eau.

Des usages multiples influent sur la quantité de l'eau

Rivière typiquement de moyenne montagne, d'une faible profondeur moyenne, aux eaux vives sans être torrentueuses, le Viaur et ses affluents alternent eaux hautes en hiver et étiage en été, voire en automne, avec un contraste important sur le Vioulou. Cela est dû en grande partie au fait qu'aucune réserve souterraine n'est suffisante pour lisser les débits, les zones humides de l'amont jouant toutefois un rôle de stockage puis de soutien. Les crues font partie de la vie de ce bassin du Viaur. Récentes, localisées, dues essentiellement à de forts orages, elles ont ravivé la crainte des riverains qui gardent en mémoire, pour les plus âgés, celles de la première moitié du siècle dernier.

De nombreux prélèvements

L'eau du bassin versant est à usages multiples, à prélèvements multiples, donc. Parmi ceux-ci, certains présentent un fort impact. C'est le cas du transfert d'eau via le complexe hydroélectrique du Lévézou, usage principal du bassin versant qui l'ampute de 385 km² sur la partie amont, soit un quart de sa superficie. A quoi il faut ajouter, en aval, la retenue de Thuriès, et le phénomène d'évaporation estimée à 8,1 millions m³ par an. Mais ces ouvrages ont également été identifiés comme ressource potentielle pour la sécurisation de la desserte en eau potable, le soutien d'étiage entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre, la compatibilité avec l'activité touristique, ceci étant précisé dans une convention signée



Pour tenter de prévenir ce phénomène, des mesures ont été mises en place et d'autres sont prévues, telles une station d'annonce des crues à l'aval de la confluence avec le Vioulou. Elle compléterait utilement la seule station existante, située à Saint-Just-sur-Viaur, dont les mesures sont fortement influencées par les retenues EDF du Lévézou. Autant de paramètres qui génèrent une gestion actuelle de l'étiage selon des débits controversés.

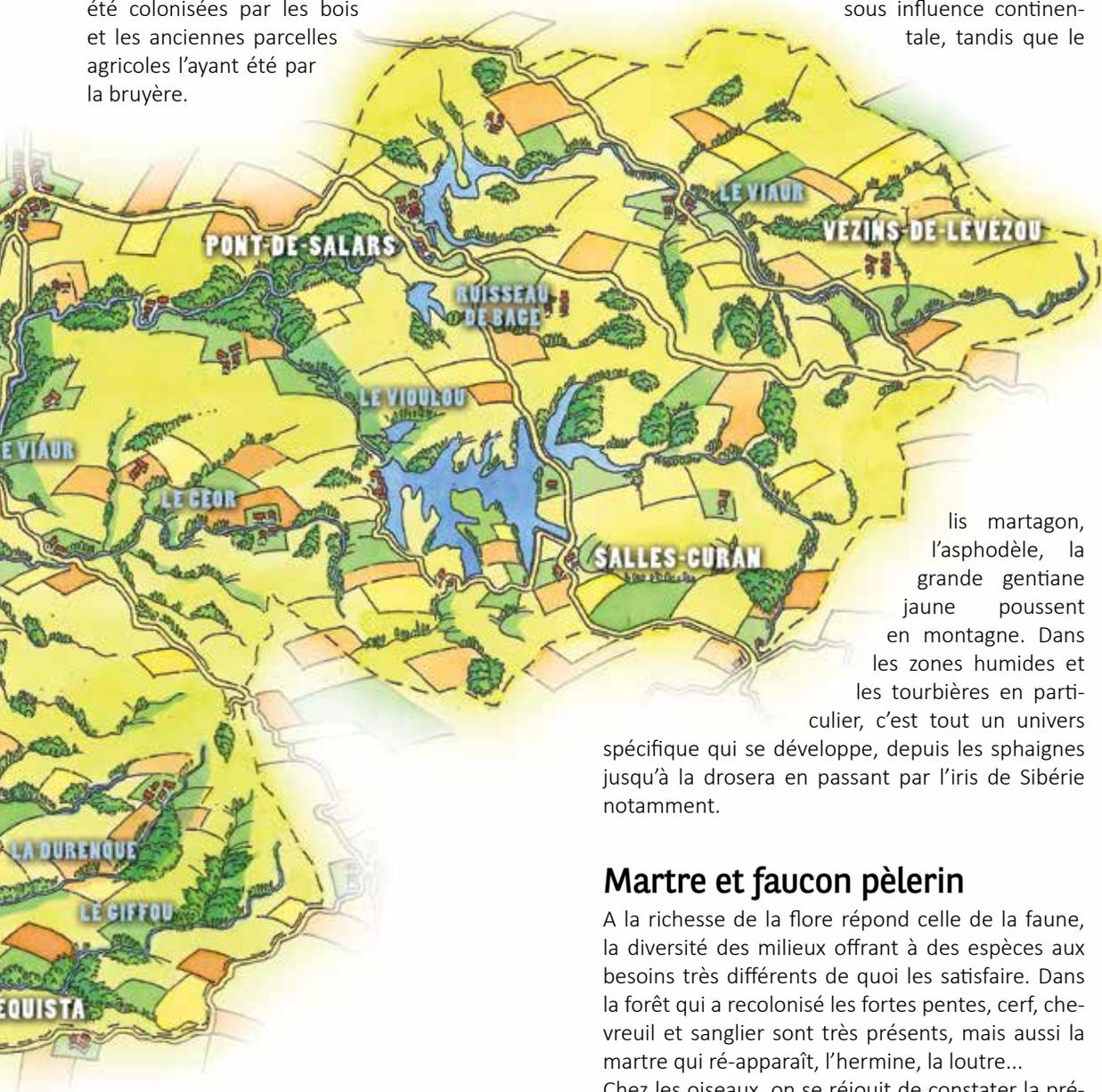
en janvier 2013. Fort impact également pour les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable de la population locale et de celle de Rodez grâce à 46 points (sources, retenues, prise en rivière, forage), principalement sur le Vioulou. Le calcul du rapport entre la population concernée et le volume prélevé (8,75 millions de m³) fait toutefois apparaître que d'autres usages (industrie, abreuvement des animaux) pèsent sur ces prélèvements.

Une exceptionnelle diversité

Diversité : c'est probablement le mot qui définit le mieux le bassin versant du Viaur. Situé à un carrefour climatique réunissant les influences atlantique, méditerranéenne, continentale et montagnarde, ce territoire présente également des paysages variés : aussi bien des vallées très encaissées creusées par les cours d'eau que des plateaux et vallons peu profonds, des altitudes voisines de 1 200 mètres comme de 150, des landes sèches comme des tourbières, milieu très spécifique. Si l'agriculture occupe 76 % de l'espace, ce n'est plus sur les pentes que se trouvent les exploitations mais sur les hauteurs, les vallées ayant été colonisées par les bois et les anciennes parcelles agricoles l'ayant été par la bruyère.

Erythron et drosera

Cette diversité géologique et climatologique génère une grande richesse de faune et de flore certaines espèces étant d'intérêt communautaire (européen ?). Leur inventaire étant loin d'être bouclé, cela pose problème pour élaborer des programmes de protection et de conservation. Côté flore, le chêne pédonculé est très présent, surtout en Ségala, soumis principalement au climat atlantique, mais aussi l'anémone Sylvie, le séneçon... Sous l'influence méditerranéenne, le ciste à feuilles de sauge, l'œillet de Montpellier... sont remarquables. L'anémone des bois, la parisette et l'érythron dent-de-chien marquent la zone sous influence continentale, tandis que le



lis martagon, l'asphodèle, la grande gentiane jaune poussent en montagne. Dans les zones humides et les tourbières en particulier, c'est tout un univers spécifique qui se développe, depuis les sphaignes jusqu'à la drosera en passant par l'iris de Sibérie notamment.

Martre et faucon pèlerin

A la richesse de la flore répond celle de la faune, la diversité des milieux offrant à des espèces aux besoins très différents de quoi les satisfaire. Dans la forêt qui a recolonisé les fortes pentes, cerf, chevreuil et sanglier sont très présents, mais aussi la martre qui ré-apparaît, l'hermine, la loutre... Chez les oiseaux, on se réjouit de constater la présence du hibou grand duc, du faucon pèlerin mais aussi du martin pêcheur, du milan royal... Dans l'eau, de remarquables espèces patrimoniales rares (écrevisses à pattes blanches, moules perlières) supposent que des précautions soient prises afin que leur habitat ne subisse pas de modifications.

Vers l'excellence rurale touristique

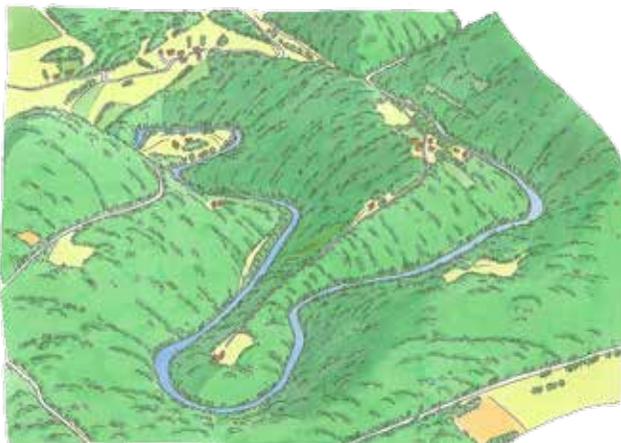
Outre l'agriculture, activité dominante sur le bassin versant du Viaur, le tourisme est l'autre pilier de l'économie locale. Il s'est développé autour des lacs comme des rivières, mais aussi, depuis peu de temps, de ce que l'on appelle «le tourisme vert» dont fait partie la randonnée.

Conscients qu'il y a beaucoup mieux à faire et que l'enjeu est d'importance, les acteurs locaux manifestent leur volonté de mieux organiser ce secteur. Ainsi, deux Pôles d'excellence rurale (PER) ont-ils été validés : celui du Lévézou, autour des grands lacs, celui du « Viaur, Aveyron rivières sauvages ». Le label Pôle d'excellence rurale est attribué à un projet de développement économique situé sur un territoire rural et fondé sur un partenariat entre des collectivités locales et des entreprises privées. Il permet d'obtenir des financements publics.

Pour générer un développement significatif, l'une des nécessités a été nettement mise en évidence : celle du partage de l'espace.

En effet, avec une saison estivale courte, une concurrence de fait entre activités de loisirs elles-mêmes, ainsi qu'avec la production d'électricité ; avec des étiages sévères qui pénalisent les sports d'eaux vives, la présence de nombreuses chaussées infranchissables, des eaux souvent troubles... les obstacles au développement sont nombreux.

En revanche, l'incontestable richesse, des paysages, de la faune et de la flore, la diversité des activités proposées et à mettre en place, sont d'indéniables atouts. On le constate en amont, autour des lacs, où l'offre – tant d'hébergement que d'activités – est très développée.



Moins de vagues

Conflits d'usage il y a sur les lacs du Lévézou. En effet, les sports nautiques motorisés et ceux qui ne le sont pas – la baignade par exemple – se pratiquent en un même lieu. Mais les bateaux à moteur provoquent des vagues, parfois importantes, qui sont très gênantes ne serait-ce que pour la sécurité des autres usagers. Aussi apparaît-il nécessaire de revoir la réglementation de la navigation nautique sur les lacs en question.

Sur les lacs toujours, les sites de baignade, très fréquentés, peuvent parfois accueillir plusieurs centaines de personnes. La question qui se pose alors est celle de la qualité de l'eau, en relation, on l'a vu, avec l'assainissement des campings dont une meilleure conformité est à espérer.

Développer la pêche

Du côté des pêcheurs, le bassin versant du Viaur est un paradis. Il y en a en effet pour tous, tant dans la diversité des pratiques que dans la qualité et la quantité de poissons.

Sur les lacs, les amateurs de carnassiers (sandre, brochet, perche...) sont comblés, des records de toutes sortes étant même battus chaque année. De plus, des installations spécifiques (rampes de mise à l'eau, parcours de nuit...) permettent aux pêcheurs de se sentir les bienvenus.

En rivière, des parcours de pêche à la truite ont été mis en place par les membres de la dizaine d'associations présentes, à l'intention, principalement, des familles et des pêcheurs peu expérimentés. Une étude menée par la fédération de pêche de l'Aveyron qui mise sur le développement de ce loisir, doit permettre de proposer des parcours spécifiques à tous types de pêcheurs et de pratiques.

